

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE



Mardi 22 février 2022

## LE PROLONGEMENT DU MÉTRO 10 ATTENDU POUR 2030 JUSQU'À VITRY-SUR-SEINE

Les élus du Grand-Orly Seine Bièvre réaffirment la nécessité pour le territoire que ce prolongement soit inscrit dans le prochain Contrat de Plan État Région, « dans l'intérêt général » des habitants du Val-de-Marne et de Paris.

Ils rappellent les enjeux de ce prolongement en deux étapes, de Paris Austerlitz à Ivry Gambetta puis jusqu'à la future gare de la ligne 15, à Vitry Les Ardoines.

Voté à l'unanimité des élus du Grand-Orly Seine Bièvre, réunis en [Conseil territorial](#)<sup>(1)</sup> le mardi 15 février, le vœu pour le prolongement de la [ligne 10 du métro](#) a été adressé au ministre des Transports, Jean-Baptiste DJEBBARI ; à la présidente de la Région Île-de-France et [d'Île-de-France Mobilités](#)<sup>(2)</sup>, Valérie PECRESSE ; au préfet d'Île-de-France, Marc Guillaume ; à la présidente de la RATP, Catherine GUILLOUARD.

Par ce vote, le Grand-Orly Seine Bièvre demande à ces décideurs « une réponse aux besoins d'engager de nouvelles études avec un dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) pour la phase 1 du prolongement de la ligne 10 entre Paris Austerlitz et Ivry Gambetta, et de lancer les études de la phase 2 de ce prolongement entre Ivry

*Gambetta et la future gare de la ligne 15 du Grand Paris Express à Vitry Les Ardoines. »*

Pour répondre à l'évolution démographique et aux enjeux économiques, en améliorant à la fois le maillage de transports (avec le RER C, avec le T3a, avec les futurs bus Tzen5 et métro 15 du Grand Paris Express) et la desserte des grandes zones d'aménagement économique (Paris Rive Gauche, ZAC Bercy-Charenton, Ivry Confluences, Vitry Les Ardoines), le Grand-Orly Seine Bièvre « souhaite que l'État et la Région Île-de-France garantissent l'inscription du projet dans le prochain Contrat de Plan État Région<sup>(3)</sup> afin qu'il soit clairement engagé avec des moyens enfin mobilisés, et qu'il puisse voir le jour à l'horizon 2030 dans l'intérêt général de toutes et tous les Val-de-Marnais.es et Parisien.nes ».

**« Travailler avec tous les acteurs institutionnels »**

Par le vote unanime de ce vœu, le Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre « réaffirme sa disposition à travailler avec tous les acteurs institutionnels afin de trouver les solutions pour un avancement rapide de ce projet ».

Au sein de [l'association La Grande 10](#), qu'il a contribué à créer, le Grand-Orly Seine Bièvre collabore avec d'autres

collectivités (Mairies de Paris, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, Département du Val-de-Marne) et des acteurs économiques, pour obtenir le prolongement du métro 10 jusqu'à Vitry-sur-Seine.

- (1) [Conseil territorial](#) : assemblée délibérante de l'Établissement Public Territorial (EPT) du Grand-Orly Seine Bièvre, elle est composée de maires, adjoints au maires et conseillers municipaux des [24 villes du territoire](#), désignés conseillers territoriaux, 102 au total parmi lesquels son président Michel Leprêtre et 24 vice-présidents.
- (2) [Île-de-France Mobilités](#) : autorité organisatrice des mobilités (AOM) en Île-de-France, elle est en charge d'organiser et de développer le service public de transport et de coordonner l'ensemble des politiques liées à la mobilité à l'échelle de la région ; présidé par Valérie Péresse, également présidente de la Région Île-de-France, son conseil d'administration est composé d'élus locaux (Région, Départements, Ville de Paris).
- (3) [Contrat de Plan État Région \(CPER\)](#) : c'est un document par lequel l'État et la Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets et d'actions structurants pour le territoire régional ; sur l'enjeu des mobilités, le CPER 2015-2020 a été prolongé par avenant de deux ans ; « l'intégration au CPER 2021-2027 des engagements de l'État et de la Région en faveur des mobilités, pour la période 2023-2027, fera l'objet d'une négociation et d'une concertation ultérieures et spécifiques », indique la [déclaration d'intention relative au CPER 2021-2027 d'août 2021](#).